

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES
ALPES-MARITIMESEXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DUSYNDICAT MIXTE EN CHARGE
DU SCOT DE L'OUEST DES
ALPES-MARITIMESNOMBRE DE MEMBRES

- Afférents au Conseil : 56
- En exercice : 56

Date de la convocation : 22 Mars 2021

SEANCE du 2 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un le deux Avril, le Comité Syndical du Syndicat mixte en charge du SCOT de l'ouest des Alpes-Maritimes s'est réuni conformément à l'article L.2121-17 du CGCT, à Grasse, au Siège du syndicat, 57 avenue Pierre Sémard, sous la présidence de Monsieur Jérôme VIAUD.

- **PRESENTS** : Madame, Monsieur : J. VIAUD – M. COMBE – JM. MACARIO – M. PAGANIN – C. SERRA – B. ALENDIA – M. ALMES – D. CARRETERO – C. FIORENTINO – Y. PIGRENET – JL. RICHARD – E. VERAN – P. DEOUS – D. LE BLAY – F. SPAENS – S. BERGERE-MORANT
En visioconférence : M. CASSEZ – I. DOURLENS – JL. FRANCOIS – D. VARRONE – C. BAREGE – J. FLAMBARD – F. FRISON-ROCHE – R. GALY – G. LOPINTO – JM. RANC – C. ULIVIERI – G. DEVAUX – ML. GOURDON – MD. LEROY – C. ORTEGA – G. TRENTIN – G. BONETTO – S. ROHFRIETSCH – N. CHAABOUNI-PENTHER – C. SIMON – M. POURREYRON
- **EXCUSES** : Madame, Monsieur : D. LISNARD – C. BOMPAR – M. BERGUA – G. BOTELLA – E. CHAUMIER – G. CIMA – C. LEQUILLIEC – S. LEROY – C. TARICCCO – M. CHARABOT – S. DONNET ANDRIVON – V. PIEL – JM. SAUVAGE
- **ONT DONNE POUVOIR** : Madame M. TABAROT à Monsieur Y. PIGRENET – Madame M. DI BARI à Madame M. ALMES

Le Comité syndical après en avoir délibéré à l'unanimité, a adopté le procès-verbal de la séance du 11 Mars 2021.

2021-04 : Affectation des résultats 2020

Après dépôt en Préfecture

Le : 08/04/2021

Publication ou notification

Du : 08/04/2021

DU 2 AVRIL 2021**OBJET : Affectation des résultats 2020****SYNTHESE :**

Les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales fixent les règles de l'affectation des résultats. La délibération d'affectation des résultats doit intervenir après le vote du Compte Administratif et les résultats doivent être affectés. Compte tenu de la clôture de l'exercice 2020, il est proposé de reporter les résultats de fonctionnement au compte R002 pour un montant de 48 258.11 € et d'investissement au compte R001 pour un montant de 239 658.78 €.

Monsieur le **Président rappelle** au Comité Syndical que, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, il lui appartient d'affecter chaque année le résultat d'exploitation de l'exercice écoulé.

VU le Compte Administratif 2020 du Syndicat statuant sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,

Il est rappelé le résultat de clôture de 2020 des deux sections :

Section d'investissement :	239 658.78 €
Section de fonctionnement :	48 258.11 €

Il est proposé :

De reporter au chapitre R002 « *Excédent de fonctionnement reporté* » le solde à la section de fonctionnement au budget primitif 2021 à hauteur de 48 258.11 €

De reporter au chapitre R001 « *Excédent d'investissement reporté* » le solde à la section d'investissement au budget primitif 2021 à hauteur de 239 658.78 €

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité,

- **DE REPORTER** au chapitre R002 « *Excédent de fonctionnement reporté* » le solde à la section de fonctionnement au budget primitif 2021 à hauteur de **48 258.11 €**
- **DE REPORTER** au chapitre R001 « *Excédent d'investissement reporté* » le solde à la section d'investissement au budget primitif 2021 à hauteur de **239 658.78 €**
- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur Le Trésorier de Grasse Municipale et à Monsieur Le Préfet des Alpes-Maritimes

Fait à Grasse les jours, mois et an que dessus.



Jérôme VIAUD

A handwritten signature in black ink, appearing to be "J. Viaud".

Président du Syndicat mixte
En charge du SCOT de l'Ouest des Alpes-Maritimes

AR PRÉFECTURE

Affection des résultats 2020

Numéro de l'acte : 2021_04

Date de la décision : 02/04/2021

Identifiant unique de l'acte : 006-200016319-20210402-2021_04-DE

Acte transmis par : Catherine INFANTES

Collectivité emettrice : SCOT OUEST DES AM

Date de l'accusé de réception : 08/04/2021

Nature de l'acte : Délibérations

Matière de l'acte : Finances locales / Decisions budgetaires

Document : [99_SE-006-200016319-20210402-2021_04-DE-1-1_1.pdf](#) (Document original)

Date de dépôt de l'acte : 08/04/2021 15:34:18

Date d'envoi de l'acte : 08/04/2021 15:40:45

Date de réception de l'AR : 08/04/2021 15:43:01